

# *Fleurissement & embellissement des villes et villages de l'Yonne*

GUIDE PRATIQUE



illustration : Roger Hirsch



🌿 Édito des Présidents .....	page 3
🌿 Idées reçues sur le fleurissement .....	page 4
🌿 Embellir sa commune .....	page 5
Pourquoi fleurir ?	
Quoi ? Les endroits stratégiques.	
Comment ? Quelques pistes pour définir une politique de fleurissement.	
Quelques bonnes idées.	
🌿 Participer au Concours des villes, villages et maisons fleuries.....	page 12
Organisation générale du Concours	
Le Concours communal des maisons fleuries	
Le Concours départemental de fleurissement	
Le Concours régional de fleurissement	
Le Concours national des villes et villages fleuris	
🌿 Contacts et documents utiles .....	page 15

*Ce guide pratique a été élaboré en étroite collaboration avec Jean-Luc Boulard, Directeur du Service des Parcs, Jardins et Espaces Verts de la Ville de Sens, Président de la Société Horticole de Sens, Jean Ravisé, maire de la Ferté-Loupière, Président de la Société d'Horticulture de l'Yonne et Denis Massot, pépiniériste et membre du jury départemental de fleurissement de l'Yonne.*

*Yonne Tourisme, l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne, tient à les remercier tout particulièrement pour leurs contributions et leurs conseils, qui lui ont permis de réaliser cet ouvrage.*



## 1959 - 2009 : 50 ans !

Cela fait 50 ans que particuliers, entrepreneurs ou communes font un effort tout particulier de fleurissement et d'embellissement partout dans l'Yonne. Et cela fait 50 ans qu'inlassablement les représentants du tourisme départemental et des sociétés horticoles ont la lourde tâche de départager des réalisations toutes plus belles les unes que les autres !

**Cette flamme doit se perpétuer.** Aujourd'hui nous devons poser les bases du succès de la démarche de fleurissement et d'embellissement pour les 50 prochaines années !

Ainsi, avec le Jury départemental du fleurissement, nous avons souhaité réaliser ce petit guide pratique. Notre but : **encourager un nombre croissant de particuliers et de communes à s'engager dans cette démarche qui contribue fortement à la mise en valeur du territoire.** Pour cela il fallait à la fois « tordre le cou » à un certain nombre d'idées reçues et proposer une démarche simple et des astuces qui puissent être mises en œuvre facilement.

Ce très bon cru 2009 donne d'ailleurs le ton : pour la première fois depuis plusieurs années le nombre de communes inscrites au Concours des Villes et Villages fleuris a augmenté dans l'Yonne. En effet, 136 communes ont participé au Concours cette année alors qu'elles n'étaient « que » 128 en 2008. Avec 454 communes dans l'Yonne, nos marges de progression sont énormes !

A toutes celles et à tous ceux qui se posent des questions avant de s'engager dans une démarche de fleurissement, **nous redisons notre disponibilité totale, celle de Yonne Tourisme comme de la Société d'horticulture de l'Yonne et de la Société horticole de Sens, pour les aider.**

Bien amicalement.

*Jean-Baptiste LEMOYNE,  
Président de Yonne Tourisme,  
Conseiller général de Chéroy*

*Jean-Luc BOULARD,  
Président de la Société  
Horticole de Sens*

*Jean RAVISÉ,  
Président de la Société  
d'Horticulture de l'Yonne*

## *“ Fleurir, ça coûte cher ”*

Un fleurissement ne coûte cher que s'il est mal conçu, mal situé, disproportionné ou ... raté !

Le fleurissement appartient à tous, s'adresse à tout le monde y compris à celui qui n'a pas les moyens d'avoir ou d'entretenir un jardin. Il est le supplément d'âme d'un espace vert public qui, de toutes les façons, devra être entretenu...

## *“ Je n'ai pas assez de personnel pour assurer l'entretien des massifs ”*

C'est vrai, le fleurissement engendre des besoins supplémentaires ! Mais pour autant il n'est pas forcément nécessaire d'avoir recours à une embauche coûteuse pour y faire face. Il existe en effet des moyens permettant de réduire certains temps d'exécution de travaux, libérant ainsi des temps disponibles pour le fleurissement : organisation, équipements, services privés...

Mais surtout il ne faut pas oublier la force souvent incroyable du bénévolat. Les exemples sont nombreux de communes sans grands moyens qui présentent des réalisations remarquables, quelquefois prestigieuses, grâce à la participation passionnée des bénévoles.

Bien sûr, le rôle fédérateur de l'équipe communale est irremplaçable : convaincre, solliciter, encourager, féliciter... sont les mots-clés de la réussite.

Encore un excellent moyen de dynamiser la commune !

## *“ Mes agents ne sont pas suffisamment formés ”*

Les collectivités territoriales partagent leur savoir au travers d'un centre qui dispense des formations (CNFPT). Une à deux journées permettent d'acquérir les rudiments de connaissances suffisants pour planter puis entretenir... Le reste n'est que passion et bon sens, des notions bien présentes dans notre département rural de l'Yonne.

Un agent motivé par un aspect de son travail (le fleurissement d'une commune procure souvent cette motivation) sera évidemment beaucoup plus impliqué dans toutes les tâches qu'il aura à accomplir dans sa commune et ce, pour son plus grand bénéfice.

## *“ Nous ne disposons pas d'un service espaces verts ”*

Nul n'est besoin pour un village d'avoir un «service jardins». Par contre, dans le recrutement d'un employé communal, le choix d'un jardinier professionnel s'avère judicieux : sa polyvalence lui permettra de s'adapter à toutes les fonctions.

## *“ Fleurir ça ne sert à rien, il y a d'autres priorités pour ma commune ”*

Est-il possible d'ignorer l'importance croissante du «phénomène jardin» dans notre société ? Évidemment non !

Alors comment ne pas inscrire l'aménagement des espaces communaux et le fleurissement au rang des premières nécessités ?

Période de crise, période de doutes, morosité collective... Des raisons supplémentaires pour embellir et égayer nos territoires !

Un moyen simple et efficace pour dynamiser nos communes et renforcer leur attractivité.





## POURQUOI ?

S'agit-il d'un intérêt récent, de besoins nouveaux, apaisement d'une société comblée ? Certainement pas !

En effet, d'aussi loin qu'ils nous parviennent, **les témoignages des civilisations confirment la place souvent sublimée des jardins dans la vie des hommes.**

Havres de paix aux mille senteurs croulants sous les fleurs et les fruits, traversés de ruisseaux, d'eau fraîche scintillante, égayés de chants d'oiseaux, les jardins sont chantés comme lieux d'émerveillement et de bonheur, véritables symboles du paradis sur terre.

Cependant, l'Histoire nous démontre que de façon immuable, cette expression du rêve des hommes ne peut se concevoir que lorsque les besoins fondamentaux sont satisfaits : se nourrir, se protéger des éléments naturels et des hommes, assurer la survie de l'espèce.

À la sortie de la seconde guerre mondiale, la France meurtrie concentrera tous ses efforts à se reconstruire et c'est seulement à la fin des années cinquante que le fleurissement fit l'objet de reconsidération.

C'est vrai qu'à côté de ses voisins plus «coquets», notre pays, hormis quelques régions et quelques villes traditionnellement fleuries, n'offrait pas aux visiteurs un visage rayonnant. Le fleurissement ne semblait pas être une nécessité mais plutôt un superflu spendideux.

**C'est pourquoi les responsables de l'époque imaginèrent une action de sensibilisation fédératrice, présentée sous la forme d'un grand jeu-concours national, régional et départemental.** Dans l'Yonne, le premier «Concours des Villes et Villages Fleuris» fût lancé par la Préfecture en 1959. 3 communes répondirent à l'appel !

En progression permanente depuis cette première participation, le nombre de communes inscrites en 2009 était de 136. C'est bien sûr une réelle récompense pour les efforts, tant logistiques qu'humains, du Conseil Général de l'Yonne, à travers l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne et les bénévoles des sociétés d'horticulture, partenaires depuis le début, qui œuvrent assidûment depuis une cinquantaine d'années à l'embellissement de notre territoire.



© Commune de Saint-Privé - F. Dufer

Bien qu'encourageante, cette participation ne représente pourtant ... que le tiers des collectivités départementales !

Un constat d'échec ? Absolument pas, si l'on considère la qualité des actions menées par tous les participants, villes, villages, particuliers. Un formidable effort qui mérite une réelle admiration et la considération de tous.

**Pas question donc de baisser les bras, mais au contraire de redoubler d'efforts pour permettre de dépasser les idées toutes faites :**

- ☛ ça sert à quoi ?
- ☛ ça coûte cher !
- ☛ comment faire ?
- ☛ nous n'avons pas de personnel disponible,
- ☛ il faut du personnel qualifié,
- ☛ etc., etc.

Parce que nous sommes convaincus de l'intérêt majeur que représente le fleurissement et l'aménagement de l'espace, aussi bien pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens que pour projeter une image dynamique et attractive de notre département, **nous avons travaillé à la présentation d'un ensemble de dispositions et de moyens permettant une approche nouvelle du fleurissement.**

## QUOI ? LES ENDROITS STRATÉGIQUES

### 🌿 Les entrées et ronds-points

Les entrées de villes annoncent l'agglomération ; elles constituent des points stratégiques. Elles permettent d'identifier la commune (ville, village rural, ancien, historique, etc.)

C'est une invitation à entrer pour être bien accueilli.

Le fleurissement doit être progressif et les panneaux publicitaires bien maîtrisés.

### 🌿 Les rues et ruelles



Il faut assurer la circulation (bus, piétons, cyclistes, handicapés) et garantir la sécurité des personnes, et intégrer le stationnement et les accès privatifs. Il faut penser également à faciliter les accès aux commerces.

- Gérer les réseaux.
- Mettre en valeur le patrimoine.
- Faire attention aux alignements d'arbres.
- Ne pas mettre trop de mobiliers urbains et surtout l'harmoniser.
- Si possible mettre des trottoirs filants pour augmenter l'espace.
- Dissimuler au maximum les espaces poubelles.
- Planter et décorer aux endroits passagers et visibles.

### 🌿 La place

La place constitue en principe le cœur du village : c'est un lieu de vie, d'animations, de festivités, de convivialité, de détente et d'agrément.

- Éviter au maximum la dominance de la voiture.
- Privilégier les arbres en forme naturelle.
- Le sol doit être harmonieux.
- Créer des massifs et laisser le maximum de terre au pied des arbres.

### 🌿 Les bâtiments et monuments publics, lavoirs, croix, calvaires

Il faut aménager l'espace aux abords et rendre l'endroit accueillant, mieux l'identifier et l'embellir.

- Harmoniser le traitement du sol avec le style.
- Éloigner au maximum les voitures.
- Planter directement au sol et favoriser la plantation d'arbres.
- Organiser des endroits de repos.
- Mettre en valeur par des éclairages appropriés.

### 🌿 Les parcs, jardins, promenades et mails

Jardins publics urbains agrémentés d'arbres et de jeux d'enfants.

Promenade de bord d'eau de rivière où d'étangs.

Jardin naturel aménagé simplement pour la détente, parcours de santé et aire de pique-nique.

- Faire attention à la cohérence des végétaux.
- Favoriser la circulation piétonne.
- Éviter les structures aériennes.
- Assurer un entretien régulier pour entretenir le patrimoine arboré.
- Revaloriser d'anciens jardins.





© Commune de Chablais - F. Dufer

## 🌿 Les murs, les façades

- › Fleurir les balcons, fenêtres et pieds de murs (ruelles).
- › Redécouvrir et harmoniser les enduits traditionnels.
- › Colorer les menuiseries.
- › Valoriser les murs et murets (pays vigneron).

## 🌿 Le cimetière

Espace hautement symbolique avec la vie et la mort, en complète mutation entre les exigences économiques et fonctionnelles (colombarium, jardin du souvenir). C'est un espace protégé accueillant, sacré, apaisant, méritant dans la plupart des cas beaucoup plus de verdure, surtout au moment des agrandissements.

## 🌿 Quel fleurissement ?

- › Harmoniser l'esprit du jardin avec le rôle des fleurs.
- › Rechercher le goût, la sensibilité et la créativité.
- › Se familiariser avec les nouvelles variétés.
- › Pratiquer une gestion raisonnée.
- › Économiser l'eau.
- › Accentuer l'effort sur les arbres arbustes à fleurs.

## COMMENT ? QUELQUES PISTES POUR DÉFINIR UNE POLITIQUE DE FLEURISSEMENT

Commencer l'embellissement d'une commune suppose d'entretenir l'existant au diapason de la qualité que confèrera l'acte du fleurissement. Cela semble une évidence mais combien de massifs réussis, entretenus sont gâchés par un environnement ingrat.

Passé cet examen de l'existant, effectuer un plan d'aménagement global du fleurissement et plus largement de la trame végétale que l'on souhaiterait apporter à la commune. Les points stratégiques de fleurissement étant déjà bien identifiés, des continuités vertes pourront être échafaudées en utilisant toutes les ressources du génie végétal ! L'arbuste, l'arbre, le rosier, un tapis vert engazonné donneront toute sa signification au petit square ou à l'espace fleuri entourant l'ancien lavoir communal, par exemple.

## 🌿 Donner une cohérence et un équilibre aux aménagements paysagers

Cette répartition bien vérifiée permettra également de privilégier davantage une ambiance végétale et florale dans la commune, à un effet ponctuel ou événementiel au centre du village. Le fleurissement n'est qu'une composante d'un ensemble environnemental. **Il reste néanmoins**

**le signal fort de l'attention que l'on donne aux espaces publics**, il garde un rôle privilégié, de nature sensible et extrêmement perceptible par le public ou l'habitant.



© Commune de Montréal - J.L. Boulard



## 🌿 Se situer par rapport au paysage, à l'espace ambiant

Le fleurissement d'un espace très convenu, comme le monument aux morts ou les parterres du jardin de la mairie, ne peut être traité comme, par exemple, les massifs d'entrées de village, de la ville.

Certains, plus libres, verront l'association avec des arbustes, des vivaces, des rosiers et une gamme végétale à caractère naturel, **toutes choses qui réunies donneront une toute autre ambiance et des coûts d'entretien incomparables.** La ville ou le village doit donc avant tout décliner un certain nombre d'ambiances qui définiront autant de styles à adopter ou à initier.



© Église de Lichères-près-Aigremont - F. Dufer

Il peut être néanmoins intéressant de traiter de manière homogène toute entité visuelle reconnue. Par exemple, **initier un traitement particulier des entrées de ville, donner une identité au fleurissement du centre bourg**, surtout lorsque toutes les composantes se répondent. Évitez le patchwork de couleur et de style dans des espaces contiguës. Renforcez ces identités par un choix de composition homogène (couleur, ton, palette végétale particulière,...).

## 🌿 Le choix de la palette végétale

Il convient d'abord d'adapter la palette végétale à la nature de l'aménagement, en privilégiant la plantation en pleine terre, celle qui pourra le plus facilement se passer d'un arrosage. Ensuite, dans cette palette végétale à constituer, **choisir des végétaux en rapport avec le lieu** : une com-

mune rurale peut choisir des plantes à connotation plus sauvage, moins sophistiquée que pour un fleurissement urbain... et ainsi se démarquer en utilisant des plantes plus rustiques, moins exigeantes en eau, en soins, tout en développant une identité propre à la commune. **Pourquoi ne pas trouver ou choisir une spécificité locale qui permettra de se démarquer ?**

Cette phase d'élaboration de la palette végétale que l'on utilisera dans la commune est capitale, se faire aider par son fournisseur n'est pas démeriter.

Après avoir orienté le choix des plantes par rapport aux conditions de culture et de typologie du fleurissement, il convient d'intégrer quelques notions liées à l'esthétisme de la composition. Interviennent alors les notions de contrastes dans le feuillage, les couleurs, les ports de plantes.

## 🌿 Du style des massifs...

Un fleurissement reste une savante combinaison de couleurs, de feuillages décoratifs, de textures végétales mais aussi de structures fortes qui doivent donner du volume et créer la surprise. L'irruption de plantes potagères dans les massifs floraux marque bien cette liberté qui doit exister dans la conception des massifs. Qui peut dédaigner le graphisme intéressant d'un pied de fenouil ou de cardon ? Cela vaut pour quantité d'autres genres de plantes.

La tendance actuelle suppose des massifs composites, une forme de pointillisme végétal qui voit l'association de sept à huit genres



© Jardins de l'Orangerie à Sens - J.L. Bouliard



et variétés de plantes, souvent à raison d'1/3 de feuillage et 2/3 de fleurs. Une « tête de composition » devra toujours constituer le point focal du massif.

Dans ces trames végétales, dont le ton et la couleur peuvent varier à l'infini, un mélange de plantes basses et plus élevées donnent le volume : quelques plantes au graphisme marquant, ainsi qu'un point focal fort qui pourra être une plante remarquable pour son feuillage, son port, sa rareté. **Et toujours, dans toute association, une touche de blanc qui illuminera et fera chanter les autres couleurs.**

Il est donc important de réfléchir d'abord à ces trames, ces canevas, pour ensuite les appliquer avec une certaine logique.

## 🌿 Association florale et arbustive

Il faut le répéter, le fleurissement ne peut se concevoir que comme une des composantes de l'environnement



© Place du Tau à Paris - J. Bouliard

végétal d'une commune, d'un quartier, d'un square. Associer intimement des arbustes décoratifs, des rosiers et une touche de fleurissement, sublime ce dernier. Avec peu de moyens de fleurissement au sens strict du terme, cette association donnera un maximum d'effet et d'impact. Fini le temps des tonnes de fleurs cache-misère ou alibi d'une médiocrité conceptuelle de l'espace. De même, dans la composition du massif floral, des plantes vivaces, pérennes, peuvent être plantées et structurer ce massif durant

plusieurs années. À cet égard, les graminées vivaces, très décoratives, peuvent jouer le rôle de « tête de composition » et rester en place plusieurs années avant d'être divisées et replantées (*Miscanthus zebrinus*, etc.).

Des rosiers couvre sol, dits « paysagers », peuvent également servir d'appui aux massifs floraux et servir de transition avec les arbustes qui, eux, structureront et marqueront l'espace où ils sont plantés. **Ces rosiers fleurissent en général jusqu'aux gelées**, indemnes de parasite, sans entretien autre qu'une taille annuelle simplifiée.

Aux entrées de village, que de portiques plus ou moins tarabiscotés couverts de cascades florales, demandant plusieurs arrosages hebdomadaires et des soins assidus, pourraient être avantageusement remplacés par quelques arbustes et quelques rosiers paysagers, avec une touche florale associant plantes annuelles et vivaces sur quelques mètres carrés. Économique, efficace, naturel... Que dire de ces structures qui, d'octobre à mai, montent la garde, décharnées, aux entrées de village alors que de nombreux arbustes, à la même époque, se parent de fruits, de fleurs, de feuillages, d'écorces décoratifs...

## 🌿 L'arbre

L'arbre, présence indispensable, doit être partie intégrante du paysage urbain ou rural. C'est la composante



© Commune de Saint-Julien-du-Sault - F. Dufer

verte de notre environnement la plus marquante, la moins onéreuse et la plus pérenne. L'arbre prend de la valeur au fil des ans tandis que n'importe quel investissement mobilier se déprécie dès le lendemain de sa mise en fonction... Dans l'Yonne, des villages mettent en avant ce patrimoine au travers du label « Arbre remarquable ». **Il faut aujourd'hui planter les arbres remarquables de demain !!!** Planter dans une telle perspective nécessite réflexion, connaissances multiples et un site adapté. Connaissance également des soins à lui donner pour éviter ces pauvres arbres mutilés victimes, souvent, d'obscures raisons ou de poncifs (un arbre à besoin d'être élagué : faux...). Cette présence de l'arbre contribue évidemment de manière capitale à cette vision de l'embellissement de nos villes et villages de l'Yonne, un arbre respecté, bien à sa place, œuvre d'art de la nature et non mobilier urbain jetable ou éphémère.

## 🌿 L'eau, l'engrais, les pesticides

L'arrosage est évidemment l'élément capital pour tout végétal, en particulier pour celui, comme une plante annuelle, qui effectue sa végétation en quelques semaines. **Des techniques existent pour optimiser cet arrosage, le premier conseil étant de privilégier la plantation en pleine terre évidemment.** Toute plantation dans un contenant possède une durée de survie proportionnelle au volume de terreau... Pourquoi planter dans un bac, lui-même posé sur ou au-dessus du sol ?... Le sol, fertilisé et amendé, offre le meilleur réservoir d'eau et d'exploration racinaire qui soit.

De nombreuses solutions de paillages de la surface du sol limitent l'évaporation de l'eau et l'utilisation d'herbicides. Les hydro rétenteurs, ajoutés au substrat, captent l'eau et la restituent au fur et à mesure des besoins. Enfin, toutes les techniques d'irrigation localisée et automatisée peuvent apporter l'eau au bon moment (la nuit) en bonne quantité et en fractionnant autant que besoin.

Par ailleurs, lorsque l'arrosage est difficile, un choix judicieux permettra d'éliminer les plantes exigeantes en eau, n'utiliser que celles résistantes à la chaleur et au régime sec... Là encore, la réflexion doit précéder l'achat d'impulsion ou d'habitude.



© Jardins de l'Orangerie à Sens - J.L. Boulard

## 🌿 La mise en valeur du patrimoine

En matière d'amélioration du cadre végétal et de mise en valeur du petit patrimoine (lavoirs, fontaines, ponts...) ou des bâtiments communaux, la simplicité devrait être de mise. Combien de lavoirs charmants, de fontaines authentiques se voient pollués, dénaturés par des grappes, des cascades de fleurs souvent incongrues. **Accompagner, souligner, encadrer ce patrimoine devrait être le maître mot de l'embellissement ou du fleurissement.** Tel petit pont perd toute son élégance lorsque qu'il croule de jardinières, au détriment de ses courbes et proportions d'origine. Au contraire, il se verra mis en scène et magnifié par un décor accompagnant les accès, les abords. Sans dénier l'intérêt d'un décor léger, soulignant un détail (un balcon, un œil de bœuf, etc.), toute intervention doit se faire avec modestie et respect du patrimoine que l'on souhaite encenser. Pour le reste, le patrimoine plus banal, restent deux impératifs dans le fleurissement : sobriété et bon goût...



## QUELQUES IDÉES POUR MONTER UN PROJET D'EMBELLISSEMENT ET DE FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

✦ **Constituer un comité de fleurissement** qui travaillera techniquement sur le projet, fera jouer toutes les potentialités qui existent, parfois ignorées. Beaucoup de villages fleuris le sont devenus en fédérant des passionnés de fleurs, de nature, autour d'un projet, avec des élus ravis d'être épaulés. Cela peut également stimuler l'entraide au sein de la commune.

✦ **Initier un concours communal de fleurissement** dans la commune. Ce sera l'occasion de réunir ces passionnés, reconnaître leur travail et l'apport qu'ils procurent à l'embellissement de la commune.

✦ **Inviter les sociétés d'horticulture locales** pour animer des réunions de vulgarisation des techniques horticoles lors d'événements communaux (remise de prix par exemple).

✦ **Visiter les communes phares du département** en matière de fleurissement, rencontres souvent fertiles, amica-

les et où le plaisir est autant pour celui qui découvre que celui qui reçoit... Là encore, reconnaissance d'un travail.

✦ **Mettre en phase les associations vouées à l'animation** de la ville ou du village, avec le comité de fleurissement, afin d'initier des événements «nature» ou horticoles. Un simple marché aux fleurs peut avoir des répercussions intéressantes sur la motivation communale.

✦ **Intégrer dans tous les aménagements communaux la dimension végétale** qui l'accompagne obligatoirement, et ne pas laisser dire « on verra après ». « Après » reste souvent synonyme de médiocrité, voire d'erreurs, pour des enjeux financiers mineurs par rapport à l'enveloppe globale de l'opération d'origine.

✦ **S'inscrire au Concours départemental du fleurissement** qui permettra, au travers des visites et contacts, d'avoir un avis extérieur, des conseils et l'expérience des autres communes icaunaises.





Le Concours des Villes, Villages et Maisons Fleuris a été créé en 1959 à l'initiative de Robert BURON, Ministre des Transports et du Tourisme.

L'objectif à l'origine était d'inciter les communes et les particuliers à fleurir, simplement.

Aujourd'hui, le Concours des Villes, Villages et Maisons Fleuris contribue à la mise en valeur du patrimoine architectural et culturel de nos départements, à l'amélioration du cadre de vie, à la valorisation de notre environnement, au développement touristique.

## 🌸 Organisation générale du Concours

National, gratuit et ouvert à toutes les communes et à tous leurs habitants, le **Concours des Villes et Villages Fleuris a pour objet de récompenser les actions menées en faveur du fleurissement et de l'embellissement du cadre de vie** par les collectivités locales, les particuliers et les acteurs touristiques (hôteliers, restaurateurs, campings, sites...). De façon générale, sont primés tous les efforts contribuant à créer un environnement favorable à l'accueil et au séjour des habitants comme des touristes.

**Schéma de l'organisation du Concours (source : CNVVF) :**

### LES COMMUNES

Organisent les concours communaux des maisons fleuries



### LE DÉPARTEMENT

*via l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne*

Recueille les inscriptions des communes

Sélectionne les communes susceptibles d'être primées au niveau régional

Organise le Concours départemental des Villes, Villages et Maisons Fleuris



### LA RÉGION

*via la Commission régionale de fleurissement*

Attribue la 1<sup>re</sup>, la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> Fleur

Sélectionne les communes susceptibles d'être primées au niveau national



**LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS**

Attribue la 4<sup>e</sup> Fleur et le Grand Prix

## Agenda du concours

<b>15 mai</b>	Date limite d'inscription des communes au Concours des Villes, Villages et Maisons Fleuris auprès du Comité de Fleurissement de l'Yonne.
<b>30 juin</b>	Le Comité de Fleurissement de l'Yonne adresse au CNVVF la liste des communes inscrites au concours.
<b>Avant le 3 juillet</b>	Passage des jurys communaux et transmission de la liste des candidats particuliers au Comité de Fleurissement de l'Yonne.
<b>Mi-juillet à mi-septembre</b>	Visite des jurys départementaux, régionaux et du jury national.
<b>15 octobre</b>	Les jurys régionaux adressent leur palmarès au CNVVF.
<b>Mi-octobre</b>	Remise des prix du Concours régional de Fleurissement.
<b>Fin octobre</b>	Vérification du label des communes 4 fleurs, examen des promotions à la 4 <sup>e</sup> Fleur et les Prix Spéciaux.
<b>Fin novembre</b>	Remise des prix du Concours départemental des Villes, Villages et Maisons Fleuris.
<b>Début de l'année suivante</b>	Remise des prix du Concours national à Paris.





## 🌿 Le Concours communal des maisons fleuries

Le Concours communal des maisons fleuries est une reconnaissance par la commune des actions menées par les habitants en matière de fleurissement et d'embellissement du cadre de vie.

À l'initiative de la commune, l'organisation du Concours communal des maisons fleuries est libre.

La participation des habitants peut se faire de plusieurs façons :

- soit de leur propre initiative, en retirant une fiche d'inscription (nom, prénom, adresse, catégorie) auprès de la Mairie,
- soit par le passage d'une équipe de bénévoles ou d'une association loi 1901 qui présélectionne les maisons fleuries de la commune et les inscrit après accord des habitants concernés.



Pour une meilleure crédibilité du concours, le jury peut être composé de personnes extérieures à la commune, ou un échange de jury entre deux communes peut être envisagé. Des professionnels du fleurissement peuvent être sollicités.

Les lauréats du Concours communal peuvent être récompensés lors d'une remise des prix, par catégorie (bons pour achat de plantes,...). Il est préférable que la remise des prix s'effectue à l'automne.

Les initiatives personnelles des habitants peuvent être récompensées au niveau départemental. La commune devra, dans ce cas, s'inscrire au Concours départemental de fleurissement pour que les réalisations des particuliers puissent être prises en compte. La sélection des meilleurs fleurissements particuliers doit être adressée à l'ADTY pour début juillet.

Une fiche-conseil sur l'organisation du Concours communal, réalisée par l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne, est disponible sur simple demande, ou téléchargeable sur le site professionnel [www.tourisme-yonne.com/pro](http://www.tourisme-yonne.com/pro).

## 🌿 Le Concours départemental de fleurissement

Le Concours départemental des Villes, Villages et Maisons Fleuries est ouvert à toutes les communes du département de l'Yonne en tant que telles et à leurs habitants. Il est composé de deux concours distincts :



- le Concours des Villes et Villages Fleuris, qui concerne les communes,
- le Concours des Maisons, Fermes et Commerces Fleuris qui concerne leurs habitants.

Dans l'Yonne, le Conseil Général délègue l'organisation du Concours des Villes, Villages et Maisons Fleuris à l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne.

Le Concours s'inscrit dans le cadre du règlement national du Concours des Villes et Villages Fleuris, mis en œuvre par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), et du règlement régional mis en place par le Conseil Régional de Bourgogne et la Commission de Fleurissement de Bourgogne Tourisme, qui en a reçu délégation.

### Le Concours départemental se déroule en deux temps :

**a) Passage du jury de présélection :** 1<sup>re</sup> quinzaine de juillet  
Composé de membres bénévoles de la Société d'Horticulture de l'Yonne et de la Société Horticole de Sens, le jury de présélection visite l'ensemble des communes inscrites au Concours et établit, par catégorie, la liste des meilleurs fleurissements communaux et particuliers à revoir par le jury départemental.

**b) Passage du jury départemental :** fin juillet - début août  
Le jury départemental, présidé par le Président de l'ADTY, est composé d'élus, de personnalités qualifiées et de professionnels du tourisme, de l'horticulture et du paysage. Il visite les fleurissements communaux et particuliers retenus par le jury de présélection.

À l'issue de sa tournée, il établit son Palmarès et transmet à la Commission régionale de Fleurissement ses propositions pour l'attribution des «fleurs» et des prix spéciaux aux communes de l'Yonne.

Les jurys notent le fleurissement de la commune en accord avec le règlement du Conseil National des Villes et Villages Fleuris, sur les critères suivants (**ces coefficients sont indicatifs et sont adaptés par les jurys selon le niveau de labellisation, la taille et les spécificités de la commune visitée**) :

- **Patrimoine paysager et végétal** **50 points**  
Parcs, espaces ouverts ou clos (jardins et squares) - Espaces verts d'accompagnement (voirie, bâtiments et équipements publics) - Arbres - Arbustes et rosiers - Pelouses et couvre-sols - Fleurissement de pleine terre et hors sol.
- **Cadre de vie et développement durable** **30 points**  
Gestion de l'eau (économie des ressources, techniques d'irrigation,...) - Inventaire et protection des espaces naturels, gestion raisonnée des produits chimiques - Propreté (gestion des déchets) - Patrimoine bâti (mise en valeur, qualité de la voirie) - Mobilier urbain - Maîtrise de l'affichage publicitaire.- Réseaux.
- **Animation et valorisation touristique** **20 points**  
Promotion du label (événements, signalétique, ...) - Jardins familiaux - Animations scolaires et participation des habitants (actions pédagogiques, concours communal,...) - Actions de coordination avec les différents propriétaires du foncier (HLM, SNCF, VNF, DDE,...).

## 🌸 Le Concours régional de fleurissement

L'objet du Concours régional est de **récompenser et valoriser les collectivités locales qui ont pris des initiatives dans le domaine du fleurissement et de l'embellisse-**



**ment ainsi que de l'amélioration de la qualité de vie et de l'accueil.** Le Concours régional s'inscrit dans le cadre du règlement national du Concours des Villes et Villages Fleuris mis en œuvre par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris. En Bourgogne, le Comité Régional du Tourisme a reçu délégation du Conseil régional de Bourgogne pour l'organisation du Concours régional des Villes et Villages Fleuris, parrainé par le Conseil régional.

Présidé par le Président de Bourgogne Tourisme ou son représentant, le jury régional est composé d'élus, de personnalités qualifiées, notamment des services des espaces verts, de professionnels du tourisme, de l'horticulture et du paysage, et de représentants des jurys départementaux. **Il visite les communes proposées par le jury départemental, pour l'obtention de la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> fleur ou pour un prix spécial, et valide ou non la proposition pour l'attribution de la 4<sup>e</sup> fleur.**

À l'issue de ses tournées, le jury régional établit son Palmarès et transmet au jury national ses propositions pour l'attribution de la 4<sup>e</sup> fleur.

## 🌸 Le Concours national des villes et villages fleuris

Association loi 1901, le Conseil National des Villes & Villages Fleuris a été créé pour inciter les communes et les collectivités territoriales à améliorer leur cadre de vie, préserver et valoriser leur patrimoine et espaces naturels, dans le double but de favoriser l'accueil des touristes et la qualité de vie des habitants.

Pour accomplir sa mission, l'association utilise plusieurs outils de communication et de promotion, le principal d'entre eux étant le Concours National des Villes et Villages Fleuris.

Le jury national, présidé de droit par le Président du CNVVF et comprenant dans ses différentes formations 4 membres, dont au moins un professionnel du tourisme et un professionnel de l'horticulture et du paysage, visite les communes proposées pour la 4<sup>e</sup> fleur et, éventuellement pour un prix spécial, l'année suivant la proposition faite par le jury régional (ex.: si la proposition d'attribution de la 4<sup>e</sup> fleur est validée par le jury régional en 2009, le jury national ne passera qu'en 2010 pour confirmer ou non cette proposition).

**Le jury national est seul habilité à attribuer, confirmer ou retirer cette 4<sup>e</sup> fleur.**

## CONTACTS

### Agence de Développement Touristique de l'Yonne

Président : Jean-Baptiste LEMOYNE

Contact : Florence DUFER

BP 30217 - 89003 AUXERRE Cedex

Tél. 03 86 72 92 00 - fax 03 86 72 92 09

E-mail : [adt89@tourisme-yonne.com](mailto:adt89@tourisme-yonne.com)

[www.tourisme-yonne.com](http://www.tourisme-yonne.com)

[www.tourisme-yonne.com/pro](http://www.tourisme-yonne.com/pro)

### Société d'Horticulture de l'Yonne

Président : Jean RAVISÉ

Mairie - 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES

Tél. 03 86 73 14 87

E-mail : [shy-mf89@orange.fr](mailto:shy-mf89@orange.fr)

[www.horticulture-yonne.fr](http://www.horticulture-yonne.fr)

### Société Horticole de Sens

Président : Jean-Luc BOULARD

Parc du Moulin à Tan - 28, chemin de Babie - 89100 SENS

Tél. 03 86 95 38 72 - fax 03 86 95 39 41

E-mail : [shs-89@orange.fr](mailto:shs-89@orange.fr)

### Commission régionale de fleurissement

Présidente : Madeleine LEROY

Contact : Jean-Philippe PERRUSSON

Bourgogne Tourisme - BP 20623 - 21006 DIJON Cedex

Tél. 03 80 280 280 - fax 03 80 280 300

[www.bourgogne-tourisme-pro.com](http://www.bourgogne-tourisme-pro.com)

### Conseil National des Villes et Villages fleuris

Directrice : Chantal LAMBERT

Organisation du concours : Martine LESAGE

23, place de Catalogne - 75685 PARIS Cedex 14

Tél. 01 70 39 93 53

E-mail : [villes-et-villages-fleuris@wanadoo.fr](mailto:villes-et-villages-fleuris@wanadoo.fr)

[www.villes-et-villages-fleuris.com](http://www.villes-et-villages-fleuris.com)

### CNFPT - Centre National de Formation des Personnels Territoriaux

Antenne d'Auxerre

5, rue Germain Bénard - 89000 AUXERRE

Tél. 03 86 52 77 91 - fax 03 86 51 31 17

## DOCUMENTS



### LE CLASSEUR DU FLEURISSEMENT

Éd. Horticulture et Paysages.

Embellir villes et villages..., c'est aménager et fleurir !

Un succès considérable pour cet ouvrage réalisé avec les meilleurs jardiniers des villes et villages de France.

Attendu par tous les acteurs du fleurissement, édité en 12 000 exemplaires en collaboration avec le Conseil National des villes et villages fleuris, Le Classeur du Fleurissement est une référence commune pour toutes les villes et départements de France.



### LE CAHIER TECHNIQUE «PATRIMOINE ET VÉGÉTAL : QUEL DIALOGUE ?»

Édité par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication, il est destiné aux communes désireuses de mettre en valeur leur patrimoine (protégé

ou non) par la création d'espaces paysagers ou fleuris cohérents et respectueux de ce patrimoine.

Il a également pour objectif d'aider les communes qui souhaiteraient s'inscrire au **prix spécial de la mise en valeur du patrimoine**.

À l'attention des membres du jury et des communes, ce document est téléchargeable gratuitement sur le site Internet du CNVVF.



**Yonne Tourisme  
Agence de Développement  
Touristique de l'Yonne**

1-2, quai de la République  
BP 30217 - 89003 AUXERRE Cedex

Tél. +33/(0)3 86 72 92 00

Fax +33/(0)3 86 72 92 09

adt89@tourisme-yonne.com

www.tourisme-yonne.com

www.tourisme-yonne.com/pro

